

BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPECIALITE « EDUCATEUR SPORTIF »
MENTION « ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS »

➤ **Epreuves de sélection pour l'option :**

Pour les candidats ayant satisfait aux exigences préalables, les épreuves de sélection se décomposent de la manière suivante :

Une épreuve d'entretien oral d'une durée de 20 minutes

5 minutes sont réservées au candidat pour se présenter, relater son parcours professionnel ou associatif, exposer son projet professionnel en lien avec la formation ciblée.

15 minutes de questionnement de la part du jury.

Les critères d'évaluation :

- EC de relater des expériences de pratiquant, responsable de structure, animateur etc...
- EC de situer ses expériences dans le contexte de la formation
- EC d'adapter un comportement en lien avec l'épreuve
- EC d'adapter une attitude physique en lien avec l'épreuve
- EC d'adapter sa prestation orale à l'échange

Une épreuve écrite d'une durée de 1 heure

A partir d'un sujet d'actualité en lien avec la pratique d'activités physiques et sportives (la santé, la violence, etc...), les candidats doivent montrer leurs compétences dans la compréhension et la rédaction d'un document

Les critères d'évaluation :

- EC de présenter un document écrit, propre, lisible (sans écritures SMS ou abrégées)
- EC de reformuler le sujet
- EC d'identifier les idées principales
- EC de développer une de ces idées

Une épreuve de participation à 2 jeux collectifs

Durée : 2 x 20 minutes

Les critères d'évaluation :

- Motricité
- Positionnement
- Communication
- Adaptation